

A LA UNE

DAA202g5 **En Afrique, l'économie recule... pour mieux rebondir !**

- *Groupe de la Banque africaine de développement, rapport, Performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique, janv. 2024*

Après l'épisode de la pandémie de Covid-19 qui a fragilisé l'économie mondiale, l'Afrique a su rebondir en saisissant les opportunités de développement. Cette forte reprise s'est cependant estompée, la croissance du produit intérieur brut réel étant estimée à 3,2 % en 2023, contre 4,1 % en 2022.

En janvier 2024, le Groupe de la Banque Africaine de Développement a produit sa publication semestrielle sur les *Performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique*. Ce rapport fournit aux décideurs politiques, aux investisseurs internationaux, aux chercheurs et aux autres partenaires du développement de l'Afrique une évaluation actualisée et fondée sur des données probantes des performances macroéconomiques récentes ainsi que des perspectives à court et à moyen terme du continent dans le contexte de l'évolution dynamique de l'économie mondiale. Le rapport met en évidence le ralentissement de la croissance des économies africaines en 2023. Les principales causes de cette situation sont extérieures. Il s'agit notamment de la fragmentation géoéconomique adoptée par les pays comme stratégie de riposte aux affres de la pandémie de Covid-19, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a un impact considérable sur le prix des denrées alimentaires et des métastases récentes du conflit au Moyen-Orient qui pourrait exacerber les conflits mondiaux. À ces facteurs externes, s'ajoutent d'autres difficultés internes, telles que la recrudescence de l'instabilité politique et sécuritaire sur le continent et la baisse de la production, consécutive à la réduction de la demande d'exportation. On ne peut également ignorer les difficultés d'accès aux capitaux et la reprise timide d'activités des partenaires économiques du continent, à l'instar de la Chine. Tout cela explique le fait que, selon les estimations, la croissance du produit intérieur brut réel moyen de l'Afrique est tombée à 3,2 % en 2023, contre 4,1 % en 2022. Seuls 15 pays, notamment l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Île Maurice et le Rwanda ont connu des augmentations de production de plus de 5 % (p. 10). Cette croissance significative tient principalement en la diversification du tissu économique de ces pays, à travers la promotion du tourisme et le développement de l'agriculture, la modernisation du secteur minier et la rationalisation des dépenses d'investissement. Il ne faut cependant pas désespérer du continent africain, présenté comme l'avenir du monde (C. Lopes, *L'Afrique est l'avenir du monde. Repenser le développement*, Seuil, 2021). En effet, selon le rapport ici commenté, si l'économie africaine a reculé en 2023, c'est probablement pour mieux réagir. La résilience des pays africains permet d'envisager que la croissance atteigne 3,8 % en 2024 (p. 11). Le taux de croissance sera particulièrement élevé dans 41 pays et pourra même atteindre 4,2 % dans les 13 pays les plus dynamiques. Plus globalement, en dépit des difficultés rencontrées en 2023, l'Afrique maintient la deuxième place par les régions ayant la croissance économique la plus rapide, après l'Asie, « dépassant les 3 % de la moyenne mondiale en 2023 » (p. 1). Plus intéressant encore, le continent devrait compter, en 2024, 11 des 20 économies affichant la croissance la plus rapide au monde. En définitive, le ralentissement de la croissance moyenne en 2023 et les projections de croissance pour 2024 démontrent les contrastes des économies africaines. Ils révèlent aussi les différences politiques, économiques et sociales des pays. Quoi qu'il en soit, la diversification des activités, l'indépendance à l'égard des produits de base, les choix stratégiques d'investissement sont des clés incontournables d'une économie épanouie et prospère.

Pierre-Claver Kamgaing, docteur en droit de l'université Côte d'Azur et de l'université de Dschang (Cameroun),

ATER à l'université Sorbonne Paris Nord, membre de l'Institut de recherche pour un droit attractif, enseignant associé à l'Institut catholique de Bafoussam

SOMMAIRE

► OHADA

- Est irrecevable le moyen de cassation qui n'est pas clair et précis **2**
- L'irrecevabilité des moyens nouveaux au stade de la cassation devant la CCJA **2**
- Refus de l'immunité d'exécution à une société anonyme dont les actions sont détenues par l'État et le privé **3**
- Un juge national de cassation ne peut suspendre une exécution déjà entamée **3**
- Le recours en annulation devant la CCJA n'est ouvert qu'à la partie qui a préalablement soulevé l'incompétence de la juridiction nationale de cassation **4**

► DROITS NATIONAUX

- Contentieux des saisies mobilières : la Côte d'Ivoire édicte des règles internes complémentaires de l'Acte uniforme **4**
- Guinée : consécration de la réglementation de la publicité ! **5**
- Congo : un conseil supérieur pour mieux réguler la Cour des comptes et de discipline budgétaire **5**
- Côte d'Ivoire : seule une détention légitime peut fonder un droit de rétention **6**
- Cameroun : institution d'un certificat de possession des droits fonciers coutumiers administrativement reconnus **6**
- Cameroun : la Chambre des comptes est désormais compétente pour juger les fautes de gestion des ordonnateurs **7**
- Burkina Faso : nouvelle retenue obligatoire sur les rémunérations des agents publics et des travailleurs du secteur privé **7**

